

COMMISSION AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

24 NOVEMBRE 2008

Présents : Jean-Pierre Laloué, Marcel Cicirko, Xavier Boudot, Didier Auclair, Jacky Chemelle, Ludovic Julien, Didier Thévenoux, Michel Boudet, Pierre Thomas.

Ordre du jour :

- Sélection du candidat chargé de réaliser le Schéma Territorial de Développement Eolien,
- Questions diverses.

Il est rappelé aux membres de la commission que la procédure de consultation de candidats a été lancée le 21 octobre 2008 sur le journal La Montagne (édition Allier) et sur le site internet de l'ATDA. Suite à cette publicité, 13 dossiers ont été retirés. Ce dossier de consultation était composé du cahier des charges et des annexes relatives à des documents réglementaires portant sur l'élaboration du dossier de ZDE.

Le cahier des charges définissait les conditions de réalisation de l'étude et les éléments devant figurer. Il est rapporté les principaux éléments de ce document :

Les objectifs de l'étude

Cette étude doit permettre d'élaborer un Schéma Territorial de Développement Eolien. Il s'agit d'organiser le développement éolien sur le territoire en apportant aux élus locaux les outils pour les aider à :

- identifier les éventuels sites propices à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire dans le respect des contraintes liées aux milieux physique, naturel, environnemental, patrimonial et paysager...
- définir et maîtriser les conditions dans lesquelles se feraient ces implantations de manière à ce qu'elles soient bien intégrées aux contextes paysagers, patrimoniaux, écologiques, sociaux et économiques locaux.

Pilotage de la mission

Un comité de pilotage sera constitué pour orienter et valider les démarches du prestataire. Ce groupe pourra se composer notamment d'élus communautaires, de représentants de l'ADEME Auvergne, des services de l'Etat, du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général de l'Allier.

1. - Quatre réunions au minimum du comité de pilotage sont prévues avec le prestataire :

- 1 réunion où seront fixés les derniers ajustements en termes de méthode et de calendrier et lors de laquelle le prestataire présentera ses propositions en matière de critères d'exclusion pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

- 1 réunion lors de laquelle le prestataire :

* présentera l'état des lieux – le recensement des contraintes et valeurs du territoire, en particulier les aires de perceptions visuelles relatives aux zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes,

* proposera une grille de hiérarchisation, en vue d'un débat et d'une validation par le comité de pilotage,

- 1 réunion lors de laquelle le prestataire :

* proposera les zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes en vue d'un débat et d'une validation par le comité de pilotage,

* présentera son analyse et ses conclusions concernant les perceptions visuelles relatives aux zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes,

* proposera une carte de préfiguration à l'échelle du territoire communautaire, voire au-delà des limites communautaires pour respecter la notion de périmètre cohérent,

* proposera une méthode et un calendrier pour l'information/concertation avec les populations.
- 1 réunion finale où le prestataire présentera le bilan de ses prestations et le dossier de propositions ZDE qu'il aura élaboré.

2. - Trois réunions au minimum d'information/consultation seront prévues à l'initiative du maître d'ouvrage auxquelles le prestataire sera associé.

Contenu de l'étude

Elaboration d'un Schéma Territorial de Développement Eolien sur le périmètre pertinent de l'étude

a) Identification des zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes.

Il traduira son analyse sur cartes sur lesquelles figureront :

- * Les contraintes techniques et urbaines,*
- * Les valeurs écologiques et de protection des milieux naturels,*
- * Les sensibilités paysagères,*
- * Les données "Réseau électrique",*
- * Les zones de développement potentiel de l'éolien.*

b) Réalisation de l'aire de perception visuelle relative à chacune des zones identifiées précédemment comme techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes.

c) Proposition d'une carte de préfiguration à l'échelle communautaire

- * Montage du dossier de proposition de ZDE,*
- * Réflexion sur la fiscalité locale.*

La durée de l'étude a été estimée à 5 mois.

7 offres ont été réceptionnées. Elles doivent être jugées conformément aux critères avancés dans le cahier des charges, à savoir, par priorité décroissante :

1. la méthode proposée,
2. le délai d'exécution,
3. le prix des prestations,
4. la composition de l'équipe,
5. la date d'engagement.

Concernant la recevabilité des offres, il est précisé que tous les candidats ont adressés les pièces administratives sollicitées (DC4, DC5,...).

Il est proposé d'examiner les offres en fonction des critères prévus dans le cahier des charges, tout en rappelant que les délais proposés par tous les candidats ne comprennent pas les délais nécessaires à la validation des phases et des documents.

Entreprise	Méthode proposée /35	Sous Total	Délai d'exécution /25	Sous Total	Prix de la prestation /20	Sous Total	Composition de l'équipe /15	Sous Total	Date d'engagement /15	Sous Total	TOTAL /100
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES Michèle Kerguiduff 14 rue Pierre Boulanger 63100 Clermont Ferrand	1) Définition d'un schéma de développement éolien - identification des zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes * milieu humain * milieu naturel et milieu physique - la protection des paysages, monuments historiques et des sites remarquables protégés (recensement des données) * identification des paysages d'intérêt local - caractérisation du potentiel éolien - possibilités de raccordement au réseau électrique - présentation générale de la ZDE : le contexte local 2) Constitution d'un dossier type de demande de création de ZDE - synthèse – recoupement des données - présentation des résultats – composition du dossier de demande de création de ZDE - mise en place d'une proposition réglementaire pour les documents d'urbanisme Les réunions : 4 Comités de pilotage + 3 Réunions publiques	30	Phase 1 : identification des principales contraintes et valeurs locales (3 mois) Phase 2 : synthèse carte et argumentation de la préfiguration des ZDE (1 mois) Phase 3 : montage dossier ZDE (1 mois) = 5 mois	15	Etude : 13 180 € HT 4 comités de pilotage : 2 700 € HT 3 réunions publiques : 2 250 € HT Total : 18 130 € HT 21 683.48 € TTC	11	1 responsable étude éolien 1 paysagiste	6	novembre	5	67
BIOTOPE Cécile Proveur 22 boulevard Maréchal Foch – BP 58 34140 Méze	Etape 1 : Analyse technique Etape 2 : Analyse paysagère Finalisation et mise en forme du dossier ZDE	10	6 mois 4 comités de pilotage 2 réunions publiques	10	Phase 1 : schéma : 13 115 € HT Phase 2 : ZDE : 7 140 € HT Total : 20 255 € HT (réunion suppl. 690 € HT) 24224.98 € TTC	5	1 ingénieur paysagiste (chef de projet) 1 ingénieur écologue fauviste 1 expert cartographe 1 ingénieur paysagiste (cadrage méthodologie et contrôle qualité)	12	novembre	5	42
ENERGIES ET TERRITOIRES DEVELOPPEMENT Agence Sud Bertrand Poyet Télépôle - 27 rue Langénieux 42300 ROANNE	Phase 1 : Schéma de développement éolien - gisement éolien - réseau électrique - servitudes existantes sur le territoire, contraintes d'urbanisme - environnement humain, activités, distances d'éloignement - patrimoine historique - milieu naturel - projets éoliens existants - analyse du contexte paysager (recherches bibliographiques et travail de terrain, lecture scientifique du paysage, perception sociale du paysage, structure du paysage, enjeux et capacités du territoire à accueillir des parcs éoliens)	15	5 mois phase 1 : schéma de développement (4 mois) phase 2 : dossier ZDE (1 mois)	15	Phase 1 : schéma : 10 098 € HT Phase 2 : ZDE : 2 728 € HT + concertation : 3 398 € HT Total : 16 223 € HT 19 402.71 € TTC	17	1 ingénieur énergétique 1 expert en aménagement 1 ingénieur paysagiste 1 ingénieur agronome	12	Immédiate	5	64

	<p>- synthèse</p> <p>Phase 2 : dossier de proposition de ZDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposition de ZDE - motivation de la proposition - présentation générale de la ZDE - caractérisation du potentiel éolien - possibilités de raccordement aux réseaux électriques - présentations des sensibilités paysagères et patrimoniales - synthèse <p>Réflexion sur la fiscalité locale</p> <p>Réunions : 4 Comités de pilotage + 3 Réunions publiques + entretiens semi-directifs</p>										
<p>BRACE INGENIERIE Magali Bicharel 39 cours de Bercy – BP 453 03004 Moulins</p>	<p>Adoption du cahier des charges + précisions</p> <p>1) Schéma Territorial de Développement éolien</p> <ul style="list-style-type: none"> - potentiel éolien - contexte local - diagnostic paysager et patrimonial : <ul style="list-style-type: none"> * le milieu naturel et le milieu physique * protection des paysages et des monuments historiques + culture locale + le patrimoine paysager * protection des milieux naturels, de la faune et de la flore - contraintes techniques complémentaires <ul style="list-style-type: none"> * habitat, urbanisme, bassin de vie et culture locale - synthèse recoupant des données et perspectives 	30	<p>4 mois à compter du démarrage :</p> <p>Réunion de démarrage (nov)</p> <p>Recherches biblio, reconnaissance du terrain (déc)</p> <p>Synthèse cartographique, définition des zones possibles (janv)</p> <p>Finalisation de l'étude et justification des choix (fév)</p>	25	<p>Schéma territorial : 15 200 € HT</p> <p>Dossier ZDE : 3 100 € HT</p> <p>Total : 18 300 € HT 21 886.80 € TTC</p>	8	<p>1 chargée d'affaire environnement</p> <p>1 chargé d'études environnement</p> <p>1 ingénieur paysagiste</p>	10	Immédiate	5	78
<p>ENCIS WIND Vincent Perolle 31 bis route de Poitiers 87270 Couzeix</p> <p>et</p> <p>SYCOMORE PAYSAGE Aïcha Zogli 62 avenue Edouard Michelin 63000 Clermont Ferrand</p>	<p>1) Schéma de développement éolien territorial</p> <p>Inventaire des contraintes</p> <p>Définition et évaluation des ZDE possibles</p> <p>Carte de préfiguration</p> <p>Concertation</p> <p>Remise du document papier</p> <p>2) Dossier ZDE</p> <p>Rédaction du dossier de proposition ZDE</p> <p>Réunion de présentation des résultats = 3 réunions du Comité de Pilotage + 3 réunions publiques</p>	30	<p>16 semaines (4 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> - schéma de développement (9 semaines) - dossier ZDE (7 semaines) 	25	<p>Schéma de développement : 10 168 € HT</p> <p>Dossier ZDE : 5 040 € HT</p> <p>Total : 15 208 € HT 18 188.77 € TTC</p>	20	<p>1 responsable de projets</p> <p>1 chef de projet ZDE</p> <p>1 chargé d'études environnementales et aménagement du territoire</p> <p>1 chargé d'étude cartographe géomaticien</p> <p>1 paysagiste</p> <p>1 spécialiste prévention et aménagement du milieu naturel</p>	15	Novembre/ Décembre	5	95
<p>SAUNIER ET ASSOCIES Damien Renaud 9 avenue Léonard de Vinci Pat la Pardieu 63063 Clermont Ferrand Cedex 1</p>	<p>Phase 1 : Schéma de développement éolien</p> <p>Etat des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - les contraintes technique et urbaines - les contraintes environnementales - les sensibilités paysagères et patrimoniales - les données électriques - caractérisation du potentiel éolien <p>Synthèse des contraintes</p>	28	<p>5 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 réunion de démarrage 1 réunion intermédiaire 1 autre : présentation des contraintes et lères discussions sur le zonage réunion finale de restitution schéma 	15	<p>Schéma de développement : 15 398 € HT</p> <p>Dossier ZDE : 2 012 € HT</p> <p>Total : 17 410 € HT 20822.36€ TTC</p>	14	<p>1 chargé d'affaire environnement (chef de projet)</p> <p>1 chargée d'étude environnement</p> <p>1 paysagiste</p> <p>Techniciens dessinateurs et</p>	10	Novembre	5	72

	<p>Concertation locale - réunion du comité de pilotage - réunions thématiques (coût non prévu dans le plan de financement) - la fiscalité (réunion publique ?)</p> <p>Phase 2 : Dossier de ZDE prise en compte de la circulaire du 19 juin 2006 : proposition de ZDE</p>		<p>réunion de démarrage dossier ZDE réunion intermédiaire réunion finale restitution ZDE</p>				cartographes				
<p>BURGEAP Agence de Lyon Françoise Virapin 19 rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3</p> <p>et</p> <p>BET paysage 73 rue de Vingré 03200 Vichy</p>	<p>4 expériences similaires 1 équipe composée de 2 paysagistes + 1 informaticien</p> <p>Etape 1 : Elaboration d'un Schéma Territorial de Développement Eolien - identification des zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes * contraintes techniques et urbaines (occupation du sol, voies de communications, patrimoine historique et archéologique, parcs éoliens et les ZDE à proximité, les projets hors éoliens à l'étude, servitudes aéromatiques radioélectriques) * milieux naturel de valeur écologique importante ou bénéficiant d'un protection * réseau électrique * étude du potentiel éolien - carte de préfiguration à l'échelle communautaire</p> <p>Etape 2 : Montage du dossier de proposition ZDE Réunions : 4 réunions avec le Comité de Pilotage 4 réunions de travail 3 réunions publiques</p>	26	<p>49 jours (5 mois) Etape 1 (3 mois) schéma territorial Etape 2 : (2 mois) Après approbation dossier ZDE</p>	15	<p>Schéma de développement incluant réunions : 16 900 € HT Dossier ZDE : 6 500 € HT Total : 23 400 € HT 27 986.40 € TTC</p>	2	<p>1 chargé de projet – paysagiste 1 chargé d'études paysagiste 1 informaticien</p>	10	Immédiate	5	58

Au regard des notes obtenues, le classement des offres est le suivant :

- 1) Encis Wind + sycomore Paysage 95 pts
- 2) Brace Ingénierie 78pts
- 3) Saunier et Associés 72 pts
- 4) Ginger Environnement et Infrastructures 67 pts
- 5) Energies et Territoires Développement 58 pts
- 6) Burgeap et BET paysage 58 pts
- 7) Biotope 42 pts

NOTE METHODOLOGIQUE

1) GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

1) Définition d'un schéma de développement éolien

- identification des zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes
 - * milieu humain
 - * milieu naturel et milieu physique
- la protection des paysages, monuments historiques et des sites remarquables protégés (recensement des données)
 - * identification des paysages d'intérêt local
- caractérisation du potentiel éolien
- possibilités de raccordement au réseau électrique
- présentation générale de la ZDE : le contexte local

2) Constitution d'un dossier type de demande de création de ZDE

- synthèse – recouplement des données
- présentation des résultats – composition du dossier de demande de création de ZDE
- mise en place d'une proposition réglementaire pour les documents d'urbanisme

Les réunions :

Comité de pilotage :

- 1 réunion de lancement des études (chef de projet + comité de pilotage) afin de vérifier la mise à disposition des données et de définir la méthodologie retenue ainsi que le calendrier
- 1 réunion d'avancement de restitution des résultats de l'état des lieux : recensement des constantes et valeurs du territoire
- 1 réunion d'avancement permettant de proposer des zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes
- 1 réunion de présentation finale avant le dépôt en Préfecture afin d'affiner l'argumentaire du choix des ZDE

Réunions publiques :

- 1 réunion d'informations/consultation de présentation de la démarche engagée
- 1 réunion d'informations/consultation de restitution des principales contraintes et valeurs territoriales
- 1 réunion d'informations/consultation de présentation des zones de développement éolien validées par le Comité de Pilotage

Remarques :

Bonne prise en compte des réunions publiques et comités de pilotage (3 et 4 comme demandé)

1 équipe de 2 techniciens (1 responsable étude éolien + 1 paysagiste)

1 coût important

2) BIOTOPE

1) Réunion de lancement

Etape 1 : analyse technique

- caractéristique du potentiel éolien
 - possibilités de raccordement et capacités d'accueil
 - caractérisation du contexte éolien
 - caractérisation des servitudes
 - sécurité publique
 - analyse patrimoniale
- = synthèse des contraintes – Délimitation des pré-périmètres des ZDE

2) Comité de pilotage 1 – Présentation de l'analyse technique et des pré-périmètres de ZDE

Etape 2 : analyse paysagère

- caractérisation des entités paysagères
 - évaluation des sensibilités paysagères
- = synthèse superposition des analyses techniques et paysagères

3) Comité de pilotage 2 – Présentation de l'analyse paysagère et des périmètres ZDE affinés

= validation des périmètres par les membres du Comité de Pilotage

4) Etape 3 : finalisation et mise en forme du dossier

- validation des périmètres ZDE en Conseil Communautaire
- caractérisation de l'aire d'influence visuelle des périmètres retenus
- proposition des principes généraux
- réalisation du dossier de demande de création ZDE

Comité de pilotage 3 : présentation des périmètres ZDE de leur influence visuelle et des principes d'implantations associés

Dépôt Préfecture

Remarques :

Pas de réflexion sur la fiscalité locale

2 réunions publiques (au lieu de 3 demandées)

Faible prise en compte dans l'étude paysagère des valeurs écologiques et de protection des milieux naturels

Ne répond que partiellement aux exigences du cahier des charges

Nombreuses répartitions financières des phases

Ne répond pas aux attentes de paiement prévues dans le cahier des charges

3) ENERGIE ET TERRITOIRE DEVELOPPEMENT

Phase 1 : Schéma de développement éolien

- 1) gisement éolien
- 2) réseau électrique
- 3) servitudes existantes sur le territoire, contraintes d'urbanisme
- 4) environnement humain, activités, distances d'éloignement
- 5) patrimoine historique
- 6) milieu naturel
- 7) projets éoliens existants
- 8) analyse du contexte paysager (recherches bibliographiques et travail de terrain, lecture scientifique du paysage, perception sociale du paysage, structure du paysage, enjeux et capacités du territoire à accueillir des parcs éoliens)
- 9) synthèse

Phase 2 : dossier de proposition de ZDE

- 1) proposition de ZDE
- 2) motivation de la proposition
- 3) présentation générale de la ZDE
- 4) caractérisation du potentiel éolien
- 5) possibilités de raccordement aux réseaux électriques
- 6) présentations des sensibilités paysagères et patrimoniales
- 7) synthèse

Réflexion sur la fiscalité locale

Réunions :

1 réunion de lancement (présentation/calage de la méthodologie/récupération des données/présentation des critères)

1 réunion publique de lancement

1 réunion du Comité de pilotage : présentation de l'état des lieux et de validation des critères retenus pour la définition puis la hiérarchisation des sites potentiels. Visite de terrain illustrant in Situ les démonstrations.

1 réunion de Comité de pilotage : présentation de la carte de préfiguration de la ZDE et fourchette de puissance, et enjeux d'aide à la décision

1 réunion publique de présentation de la carte de préfiguration de la ZDE et des enjeux économiques, environnementaux et énergétiques associés

1 réunion de restitution finale

1 réunion publique finale de présentation du dossier de ZDE au moment de son dépôt ou au moment de la réception de l'arrêté préfectoral

A ces réunions, s'ajoutent une dizaine d'entretiens semi-directifs.

Remarques :

Méthode proposée ne correspond pas intégralement aux exigences du cahier des charges

Bonne démarche de concertation

Prise en compte de la note de la Préfecture de 2008

Risque de copier-coller avec d'autres études car ETD propose sa façon de faire et non les exigences du cahier des charges

Bonne composition de l'équipe

4) BRACE INGENIERIE

Adoption du cahier des charges + précisions

1) Schéma Territorial de Développement éolien

- potentiel éolien
- contexte local
- diagnostic paysager et patrimonial :
 - * le milieu naturel et le milieu physique
 - * protection des paysages et des monuments historiques + culture locale + le patrimoine paysager
 - * protection des milieux naturels, de la faune et de la flore
- contraintes techniques complémentaires
 - * habitat, urbanisme, bassin de vie et culture locale
- synthèse recoupant des données et perspectives

Remarques :

- prise en compte de l'avifaune pour chaque commune (aspect positif)
- prise en compte dans l'analyse des activités de loisir (aspect positif)
- 4 réunions de Comité de pilotage + 3 réunions publiques mais pas d'info sur la répartition
- bonne connaissance du territoire
- peu de pratique et pas d'expérience en ZDE (étude d'impact d'un parc éolien)
- une note méthodologique peu développée mais explication (adoption du cahier des charges)
- un planning peu développé

5) ENCIS WIND – SYCOMORE PAYSAGE

1) Analyse du contexte territorial et inventaire cartographique

- le contexte géographique
- les contraintes techniques et les servitudes d'utilité publique
- les valeurs écologiques et la protection des milieux
- les documents d'urbanisme
- les capacités de raccordement électrique
- les parcs éoliens, les ZDE et les projets limitrophes
- la répartition de la taxe professionnelle
- l'analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales
 - * richesse patrimoniale
 - * définition du contexte paysager élargi
 - * grandes caractéristiques du paysage local (évolution des paysages, rapport d'échelle, les perceptions)
 - * appréciation de la valeur des paysages vécus
 - * synthèse : carte des contraintes paysagères

2) Définition et l'évaluation des ZDE possibles

3) Proposition d'une carte de préfiguration à l'échelle communautaire

4) Concertation et animation

5) Elaboration des dossiers de proposition de ZDE

6) Suivi du dossier de proposition de ZDE

Remarques :

Grande analyse paysagère (trop ?)

Pas de référence à la note de Préfecture de l'Allier du 26 mars 2008

Bonne méthode

Coût supplémentaire pour l'édition des documents services de l'Etat

Prise en compte des réunions publiques (3) et des réunions du Comité de Pilotage (4)

Engagement du groupe à suivre le dossier au cours de son instruction et à apporter si nécessaire toutes les infos à la DRIRE, service instruction (possibilité coût supplémentaire)

Prise en compte de la demande d'une réflexion sur la fiscalité éolienne.

6) SAUNIER ET ASSOCIES

Phase 1 : Schéma de développement éolien

Etat des lieux

- les contraintes technique et urbaines
- les contraintes environnementales
- les sensibilités paysagères et patrimoniales
- les données électriques
- caractérisation du potentiel éolien

Synthèse des contraintes

Concertation locale

- réunion du comité de pilotage
- réunions thématiques (coût non prévu dans le plan de financement)
- la fiscalité (réunion publique ?)

Phase 2 : Dossier de ZDE pris en compte de la circulaire du 19 juin 2006 : proposition de ZDE

Remarques :

Bonne équipe d'intervenants (3 pers)

Planning d'intervention claires : méthode bien structurée

Bonne prise en compte des données du cahier des charges (même si la présentation de la méthode est assez légère (trop légère), pas sûr que l'ensemble des cahiers des charges soit pris en compte

Expériences en matière de ZDE similaires : 6

Les réunions ont été difficilement appréhendées par le cabinet (ait été obligée de re-contacter le cabinet pour savoir comment étaient prises en compte les réunions publiques)

7) BET PAYSAGE - BURGEAP

4 expériences similaires

1 équipe composée de 2 paysagistes + 1 informaticien

Etape 1 : Elaboration d'un Schéma Territorial de Développement Eolien

- identification des zones techniquement et réglementairement propices à l'implantation d'éoliennes

* contraintes techniques et urbaines (occupation du sol, voies de communications, patrimoine historique et archéologique, parcs éoliens et les ZDE à proximité, les projets hors éoliens à l'étude, servitudes aéromatiques radioélectriques)

* milieux naturel de valeur écologique importante ou bénéficiant d'une protection

* réseau électrique

* étude du potentiel éolien

- carte de préfiguration à l'échelle communautaire

Etape 2 : Montage du dossier de proposition ZDE

Réunions : 4 réunions avec le Comité de Pilotage

4 réunions de travail

3 réunions publiques

Remarques :

Plus de réunions que prévues (réunions de travail ? trop) = 11 réunions en 5 mois soit plus de 2 réunions par mois

Très bonne méthodologie

1 calendrier au contenu cadré

Equipe non pluridisciplinaire

Peu d'expérience

Prix excessif

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.